Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062906ADE-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-06a

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

***

6. Modification du tableau des effectifs emplois permanents :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Adjoint à l'administration générale et ressources humaines

Annexe : Tableau des effectifs des emplois permanents

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062906ADE-DE

a) <u>Au sein de la Direction Urbanisme Travaux :</u>

1) Evolution du poste de responsable espace public en responsable adjoint du CTM :

Dans un souci d'optimisation du fonctionnement des services techniques, la collectivité engage une réorganisation interne du Centre Technique Municipal (CTM).

Jusqu'à présent, l'encadrement reposait sur un chef de service du CTM, avec un référent bâtiment et un référent des espaces verts ainsi qu'un responsable espace public.

Dans le cadre de cette réorganisation, il est proposé de faire évoluer le poste de **responsable de l'espace public**, qui exercera désormais également les fonctions de **Chef de service adjoint du Centre Technique Municipal.**

Cette évolution est mise en œuvre **sans création de poste supplémentaire**, par redéfinition des missions et ajustement de l'organigramme.

En complément de ses missions opérationnelles, qui sont prioritairement liées à l'organisation et l'entretien de l'espace public, l'agent exercera les responsabilités suivantes :

- Assister le chef de service du CTM dans la gestion globale du service,
- Suppléer le chef de service en cas d'absence ou d'empêchement,
- Participer à l'organisation du travail, à la planification des interventions et au suivi des priorités,
- Contribuer au pilotage des projets techniques structurants,
- Participer au dialogue avec les usagers et les partenaires institutionnels si nécessaire.

Cette réorganisation est envisagée à compter du 1er juillet 2026.

2) Intégration du service propreté à la Direction Urbanisme et Travaux :

La réorganisation des services techniques prévoit également l'intégration du service propreté sous l'autorité hiérarchique du Chef de Service CTM en lieu et place de son rattachement actuel à la Direction Administrative sous l'autorité directe du Directeur Général des Services.

Ce positionnement organisationnel présente plusieurs limites :

- Un **éloignement hiérarchique** entre le responsable hiérarchique et les réalités opérationnelles quotidiennes du service ;
- Une **coordination insuffisante** avec les autres services techniques intervenant sur les mêmes sites (bâtiments communaux, équipements publics, établissements scolaires, etc.) ;
- Une gestion des plannings, des priorités et des remplacements moins réactifs face aux besoins du terrain.

Cette réorganisation vise plusieurs objectifs :

- Une **proximité hiérarchique accrue** avec les agents ;
- Une **meilleure prise en compte des contraintes de terrain** ;
- Une coordination renforcée avec le service bâtiments, voirie et espaces publics ;
- Une gestion plus efficace des interventions dans les bâtiments communaux

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062906ADE-DE

- Une meilleure **planification des tâches et des absences**

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial du vendredi 12 juin dernier,

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » le 18 juin 2026,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De valider** l'évolution du poste de responsable espace public en responsable adjoint du CTM au 1er juillet 2026
- **De valider** l'intégration du service propreté à la Direction Urbanisme et travaux avec effet au 1er septembre 2026.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES